



Assemblée générale

Distr. générale
14 décembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 118 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteuse : M^{me} Denise McQuade (Irlande)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2009, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatrième session la question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et de la renvoyer à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineraient leur programme de travail provisoire et prendraient leur décision y relative.
2. La Deuxième Commission a examiné la question à sa 42^e séance, le 11 décembre 2009 (voir A/C.2/64/SR.42).

II. Examen de projets de décision

A. Projet de décision figurant dans le document A/C.2/64/L.73

3. À sa 42^e séance, le 11 décembre, la Commission était saisie de son projet de programme de travail pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale (A/C.2/64/L.73), présenté par le Président à l'issue de consultations tenues avec le Bureau de la Commission.
4. À la même séance, le Secrétaire de la Commission a corrigé oralement le texte du projet de programme de travail de la Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale (voir A/C.2/64/SR.42).
5. Toujours à la même séance, la Commission a adopté son projet de programme de travail pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale figurant dans le document A/C.2/64/L.73, tel que corrigé oralement, et recommandé qu'il soit approuvé par l'Assemblée générale (voir par. 9 du projet de décision I).



B. Décision orale

6. À la 42^e séance, le 11 décembre, le Président a proposé oralement à la Commission d'adopter le projet de décision intitulé « Roulement dans l'exercice des fonctions de rapporteur de la Deuxième Commission », dont le texte suit :

« L'Assemblée générale décide qu'afin de rationaliser davantage ses méthodes de travail pour les prochaines sessions, la Deuxième Commission s'efforcera d'élire son rapporteur en se fondant sur l'expérience et la compétence personnelle de l'intéressé(e) et suivant un roulement entre les groupes régionaux, dans l'ordre suivant : États d'Afrique, États d'Asie, États d'Europe orientale, États d'Amérique latine et des Caraïbes et États d'Europe occidentale et autres États. »

7. À la même séance, la Commission a été informée que le projet de décision n'avait pas d'incidences sur le budget-programme (voir A/C.2/64/SR.42).

8. Également à la même séance, la Commission a adopté le projet de décision (voir par. 9 du projet de décision II).

III. Recommandation de la Deuxième Commission

9. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I

Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale approuve le programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée, qui est reproduit ci-après :

1. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.
2. Les technologies de l'information et des communications au service du développement.
3. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Système financier international et développement;
 - c) Dette extérieure et développement.
4. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008.
5. Développement durable :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable;
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa onzième session extraordinaire;
 - h) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable;

- i) Harmonie avec la nature.
- 6. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
- 7. Mondialisation et interdépendance :
 - a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance;
 - b) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption;
 - c) Migrations internationales et développement.
- 8. Groupes de pays en situation particulière :
 - a) Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.
- 9. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
 - a) Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017);
 - b) Coopération pour le développement industriel.
- 10. Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.
- 11. Développement agricole et sécurité alimentaire.

Projet de décision II

Roulement dans l'exercice des fonctions de rapporteur de la Deuxième Commission

L'Assemblée générale décide qu'afin de rationaliser davantage ses méthodes de travail pour les prochaines sessions, la Deuxième Commission s'efforcera d'élire son rapporteur en se fondant sur l'expérience et la compétence personnelle de l'intéressé(e) et suivant un roulement entre les groupes régionaux, dans l'ordre suivant : États d'Afrique, États d'Asie, États d'Europe orientale, États d'Amérique latine et des Caraïbes et États d'Europe occidentale et autres États.